

# LE BULLETIN DES COMMUNES



Janvier – Juin 2019 N°11

Bulletin d'information de l'Association Nationale des Communes de Guinée

## INFORMATION, SENSIBILISATION ET PROMOTION DES COMMUNES GUINÉENNES



Assemblée Générale de l'ANCG, 19 & 20 mars 2019 à RIVIERA ROYAL HOTEL

### Au sommaire :

- Editorial (page 2)
- Brèves (9-10)
- Actualité de l'ANCG (pages 3-8)
- Coopération Décentralisée (page 11)

### Association Nationale des Communes de Guinée

Rond-Point Hamdallaye, CU de Ratoma, Immeuble SGBG 2ème étage. BP : 1798. Tél: +224 620 12 12 12 / 622 59 74 42.  
Email : [contact@ancg-guinee.org](mailto:contact@ancg-guinee.org) Site: [www.ancg-guinee.org](http://www.ancg-guinee.org)

# ÉDITORIAL

Chers élus, chers partenaires, chers lecteurs,

L'organisation et la tenue des élections locales suivies de l'installation des exécutifs communaux reflètent incontestablement la dynamique démocratique locale enclenchée dans notre pays.

Toutes mes félicitations à tous et à toutes pour votre brillante élection. La confiance des citoyens de vos communes respectives fait de vous un acteur clé du développement local. Elle vous engage à apporter des réponses fortes dans les secteurs prioritaires comme l'éducation, la santé, l'hydraulique, l'assainissement et bien d'autres.

La suite logique des élections locales et de l'installation des conseils et exécutifs communaux a été l'organisation du congrès de l'ANCG avec le renouvellement de ses instances. C'est le lieu de remercier l'ensemble des membres pour leur confiance renouvelée à ma personne en m'élisant à la tête de notre Association.

Pour les cinq prochaines années, l'ANCG poursuivra résolument ses missions de plaidoyer, de promotion des Autorités Locales guinéennes et d'appui conseil aux communes.

Les populations attendent de nous, élus locaux, en effet, la définition des outils et techniques devant leur permettre d'être des acteurs de leur développement, dans le respect des règles et normes de la bonne gouvernance pour lutter contre la pauvreté et leur permettre d'accéder aux services de base ; la promotion d'un développement économique territorial dans le sens de la consolidation de la paix et de l'unité nationale et la réalisation d'un cadre de dialogue, de redevabilité, de reddition des comptes, de concertation et de promotion de la bonne gouvernance communale dans des communes unies, intégrées et prospères.

Je voudrais aussi saisir la présente opportunité pour affirmer que le financement de la décentralisation dans notre pays est devenue effectif, avec la création du Fonds National de Développement Local (FNDL) par la loi initiale de Finances de 2016, la création de la structure devant le gérer, en l'occurrence l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Locales (ANAFIC), la création du Fonds Développement Economique Local (FODEL) dans les zones minières et environnantes, constituent aujourd'hui des avancées significatives, quant à la mise en œuvre de la décentralisation et du Développement Local. Aussi, la récente organisation des états généraux de la Décentralisation et du Développement Local, démontre la volonté de l'Etat à donner plus de pouvoirs et de place aux autorités locales.

Enfin, je profite de cette occasion, pour vous remercier une fois de plus, pour votre engagement et votre dévouement pour l'amélioration des conditions de vie de nos populations.

## Bonne lecture

**Dr Mamadou Dramé**  
**Président de l'ANCG**



*« La présente publication a été élaborée avec l'appui financier de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité de l'ANCG et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne. »*



*Avec le soutien financier de la Commission européenne*

## ACTUALITÉ DE L'ANCG

### Mission régionale d'information et de sensibilisation des nouveaux élus locaux

En prélude à l'organisation du Congrès de l'Association Nationale des Communes de Guinée (ANCG), prévue dans la deuxième quinzaine du mois de mars 2019 et sur financement du projet européen d'appui à l'ANCG, une mission mixte d'information et de sensibilisation des nouveaux élus, composée d'un représentant du Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, du Président du Bureau Exécutif National, des cadres du Secrétariat Exécutif Permanent de l'Association et de l'Assistant Technique International, représentant l'Association Internationale des Maires Francophones, auprès de l'ANCG, a séjourné dans les huit régions administratives de la Guinée (Mamou, Labé, Faranah, Nzérékoré, Kankan, Kindia, Boké et la Région spéciale de Conakry) du 18 février au 7 mars 2019.



Le taux de renouvellement des autorités communales étant évalué à plus de 90 %, l'objectif de ces rencontres régionales était de sensibiliser les maires pour leur participation au prochain congrès de l'ANCG. De façon spécifique, il s'agissait de présenter l'ANCG, les acquis depuis sa création en 2012, les services offerts aux communes, les relations avec le Ministère de Tutelle, le MATD, le point des droits d'adhésion, des cotisations et

quelques informations pratiques sur le prochain congrès.



Les textes constitutifs de l'Association ont été distribués au cours des différentes séances de travail afin de permettre aux élus de s'imprégner du contenu en vue de préparer en amont les amendements éventuels pour leur actualisation ou révision au cours du Congrès. La mission a été l'occasion d'échanges constructives avec les élus, sur toutes les questions concernant la vie de l'Association, des communes, le déroulement du processus de renouvellement des instances dirigeantes de l'Association et les rapports qui lient l'Association aux communes. Les débats étaient ouverts, les discussions et les échanges francs et sincères. Des réponses et informations pratiques ont été données par la délégation sur les différentes questions et inquiétudes formulées.

Une forte mobilisation des maires a été notée. Ainsi au total 295 élus sur les 342 attendus étaient présents aux différentes séances de travail soit un taux de présence de 86,25 %. Ce résultat appréciable est lié à la forte implication des autorités régionales, préfectorales et communales. L'ANCG leur témoigne une grande reconnaissance pour le travail abattu.

## Tenue de l'Assemblée Générale de l'ANCG après les élections locales du 04 février 2018

Convoqué par la lettre N°017/ANCG/SEP/RCCD du 11 mars 2019 du Bureau Exécutif National de l'Association Nationale des Communes de Guinée, les communes de Guinée, au nombre de trois cent quarante-deux membres, se sont réunies, à l'hôtel Riviera Royal de Conakry du 19 au 20 mars, pour renouveler leurs instances dirigeantes et réaliser un atelier d'information des communes sur des thématiques qui la gestion communale et la bonne gouvernance.

Le premier jour du Congrès a été entièrement consacré au renouvellement des instances dirigeantes de l'Association et le calendrier a été légèrement modifié à cet effet.

Les textes constitutifs de l'Association Nationale des Communes de Guinée ont été révisés, toilettés et amendés. C'est à la suite de ce processus qu'ils ont été validés et adoptés par l'ensemble des élus présents, à l'unanimité.



En outre, le processus électoral a été présenté. Pour le Bureau Exécutif National, les régions doivent désigner trois représentants par région administrative de l'intérieur et deux pour la région de Conakry. Pour le Conseil National, ce sont les préfectures qui désignent leur représentant au sein dudit Conseil.

C'est à la suite de ce processus que les régions se sont retirées pour se concerter afin de désigner leurs trois représentants pour les régions administratives

et les deux pour la région spéciale de Conakry, au sein du Bureau Exécutif National.

Le Bureau Exécutif National est composé de la manière suivante :

- **Président** : El hadj Mamadou Dramé, C.U Kindia.
- **1ère Vice-Présidente** : Aminata Touré, C.U Kaloum
- **2ème Vice-Président** : Mamadou Aliou Lali Diallo, C.U Labé
- **Secrétaire Général** : Oumar Camara, C.U Faranah
- **Secrétaire Général Adjoint** : Mamady Condé, C.U Kouroussa
- **Trésorier Général** : Moriba Albert Délamou, C.U Nzérékoré
- **Trésorier Général Adjoint** : Mory Diakité, C.U Kankan
- **Secrétaires chargés de l'Intercommunalité et la Coopération Décentralisée** : Djeli Mori Diabaté C.R Doko et Younoussa Diallo, C.U Télimélé
- **Secrétaires chargés du suivi des ODD/PNDES** : Saidouba Kissing Camara, C.U Boffa et Elhadj Abdoulaye Diallo, C.R Konah
- **Secrétaires chargés de l'Eau, Hygiène et Assainissement** : Mamadouba Tawel Camara, C.U Boké et Djiba Donzo, C.U Beyla.
- **Secrétaires chargés de la Santé et des Affaires Sociales et Culturelles** : Elhadj Thierno Maka Diallo, C.R Porédaka et Aboubacar Sidiki Koulibaly, C.U Dabola
- **Secrétaires chargés de l'Environnement, de l'Agriculture et du Développement Durable** : Djomba Sanoh, C.U Kissidougou et Elhadj Mamadou Kaltamba, C.R Koumbia
- **Secrétaires chargés du Foncier et de la maîtrise d'Ouvrage Communale** : Mamadouba Toss Camara, C.U Matoto et Morigbè Camara, C.R Sengbèdou

- **Secrétaires chargés de la Formation et du Renforcement des Capacités :** Mamadou Oury Diallo, C.U Pita et Sadio Condé, C.R Ditinn
- **Secrétaires chargés de l'Economie et des Finances Locales :** Amadou Lélouma Diallo, C.U Lélouma et Aboubacar Bady Touré, C.U Forécariah.

La deuxième journée, journée d'ouverture officielle, de communication et d'information a commencé par le discours de bienvenue du Président élu, suivi de ceux de la cheffe du programme Gouvernance de l'Union Européenne, du représentant de l'Ambassade de France et de celui d'ouverture du Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation. Les communications sur la vulgarisation du guide de fiscalité locale et la vulgarisation du manuel de recouvrement des taxes

et impôts locaux, la communication sur les grandes avancées de la décentralisation en Guinée, la communication des partenaires des autorités locales, la communication sur l'arrimage, PDL, ODD et PNDES, ont été faites des experts en la matière.



## Première réunion du nouveau Bureau Exécutif National de l'ANCG

Ce mercredi, 21 mars 2019, la première réunion du nouveau Bureau Exécutif de l'Association Nationale des Communes de Guinée s'est tenue dans la salle de délibération de la commune de Kaloum, à Conakry, de 9h à 17h.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Point de l'exécution financière du budget de l'ANCG et du Projet ;
2. Prise en main des dossiers en instance (manuel de procédures, stratégie de communication, siège de l'ANCG, argumentaires de plaidoyers...);
3. Accompagnement pour la mise en place d'un processus budgétaire à l'ANCG (présentation de la mission, planning de travail) ;
4. Adoption du plan annuel des activités de l'année.

Sur l'exécution financière du budget de l'ANCG, le Responsable Administratif et Financier a présenté un point financier depuis le dernier Conseil National de 2017. Avec la situation de blocage de la gestion des communes en 2018 à la suite de la crise socio-politique née des élections locales du 4 février 2018 suivie de la non installation des conseils et exécutifs communaux, la situation financière de l'Association n'est guère reluisante. Sans ressources financières,

l'Association a connu une période de latente. Pas de cotisations recouvrées et pas de subvention de l'ETAT non plus. Le SEP a pu fonctionner grâce à l'apport du Projet.



Concernant le point financier du projet, dans un premier temps, l'ATI a présenté le dispositif de suivi financier en mettant l'accent sur le fait que les dépenses sont directement payées par l'AIMF et le point de l'exécution financière est soumis à la validation de l'UE avant sa mise à la disposition de l'ANCG. Il a ensuite passé en revue les activités du Projet en précisant le niveau de réalisation. Un taux de plus de 95 % de réalisation est enregistré.

Les dossiers pris en main par le nouveau bureau sont : la question du siège, la validation du manuel de procédure et de la stratégie de communication, la subvention accordée par l'Etat, les argumentaires de plaidoyer, etc. Le Bureau Exécutif a recommandé au Secrétariat Exécutif Permanent de saisir par écrit, les cinq maires de Conakry, pour un appui pour la recherche d'un bâtiment public devant servir de siège à l'ANCG.



Les documents soumis à la validation, manuel de procédure et stratégie de communication, ont été remis aux membres du Bureau à charge de les lire pour leur prochaine adoption lors de la réunion prochaine.

La question de mobilisation financière avec la prospection d'autres sources, a été largement débattue, pour que l'Association puisse avoir une durabilité financière.

Sur le plan d'action, le Secrétariat Exécutif Permanent a présenté au Bureau un draft de plan d'action, recensant toutes les activités possibles. Le document a été soumis pour les orientations. Ce plan a été amendé et sa finalisation a été confiée au Secrétariat Exécutif Permanent.

La tenue du Congrès avec le renouvellement des instances de l'Association suivie de la première réunion du Bureau Exécutif marque un nouveau départ pour l'Association.

## Mise en place d'une procédure budgétaire au sein de l'ANCG

En vue d'implémenter une procédure budgétaire au sein de l'ANCG, une mission de cadrage budgétaire s'est déroulée du 21 au 27 mars 2019. Dans ce cadre, des échanges, avec les nouveaux membres du Bureau Exécutif National et des cadres du Secrétariat Exécutif Permanent, ont été organisés autour des focus comme : le budget et son importance, la procédure budgétaire et ses enjeux, rôles et responsabilités des organes et du secrétariat exécutif permanent dans la procédure budgétaire, étapes/phases d'élaboration et vote du budget, mécanismes de mise en œuvre, de suivi –évaluation, d'audit et de contrôle de gestion au sein de l'ANCG, le budget exercice 2019 de l'ANCG.

Les résultats obtenus à l'issue de la mission sont : (i) la mise en place d'une nomenclature budgétaire de l'ANCG, (ii) l'élaboration du projet de budget

exercice 2019 de l'ANCG, (iii) production d'un document de cadrage pour l'élaboration, l'exécution, le suivi et le contrôle du budget destiné à l'usage des personnes et instances impliquées dans le processus budgétaire à l'ANCG.



## Validation du Plan d'Orientation Stratégique de l'ANCG 2019-2023

L'Association Nationale des Communes de Guinée bénéficie d'un projet financé dans le cadre du Programme d'Appui Sectoriel à la Décentralisation et à la Déconcentration (PASDD – 10<sup>ème</sup> FED) et co financé par l'Association Internationale des Maires Francophones. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, l'ANCG a bénéficié d'un accompagnement pour la réalisation d'une étude sur l'élaboration de son Plan d'Orientation Stratégique.

Cette étude a pour but l'amélioration de la stratégie d'intervention et de l'efficacité opérationnelle de l'ANCG afin qu'elle puisse mieux jouer son rôle d'interface, de défenseur des intérêts des communes et de promoteur du développement local.



Ce Plan d'Orientation Stratégique a été élaboré du 01 au 30 avril 2019, suivant une approche inclusive et participative en vue de faciliter son appropriation et sa mise en œuvre. Cinq livrables ont été produits à savoir **l'analyse de l'environnement institutionnel, le diagnostic organisationnel interne de l'Association, le plan d'orientation stratégique, le plan de développement organisationnel et le plan opérationnel.**

Le plan d'orientation stratégique a défini de façon consensuelle avec les acteurs de l'ANCG la vision, la mission, les valeurs, les principes et les enjeux de l'association pour les cinq prochaines années.

Les différentes actions seront planifiées autour de quatre axes stratégiques à savoir : (i) **Représentation et organisation** (ii) **reconnaissance, concertation et partenariat** (iii) **mobilisation des ressources financières** (iv) **Prestation de services aux membres.**

Les principales activités identifiées sont entre autre : i) **Mettre en place des pools de compétences** ; ii) **Préparer et faire un plaidoyer pour l'obtention d'un siège** ; iii) **Préparer et faire le plaidoyer pour l'obtention du décret de Reconnaissance d'utilité publique** ; iv) **Faire le plaidoyer pour la signature d'un texte réglementaire portant inscription du montant de la cotisation sur la ligne budgétaire des communes** ; v) **Faire le plaidoyer pour l'institution d'une ligne budgétaire en faveur de l'ANCG au niveau de la Loi des finances** ; vi) **Faire le plaidoyer pour définir un pourcentage à accorder à l'ANCG sur le FNDL et le FODEL** ; vii) **Identifier et valider les services spécialisés à offrir aux communes** ; viii) **Offrir les services spécialisés aux Communes** ; ix) **Mettre en place un système de suivi évaluation de l'offre de services.**

C'est en vue de partager le contenu de ces livrables, avec le Bureau Exécutif National et les représentants du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, du Ministère du Budget, de l'ANAFIC, des projets et programmes ainsi que les PTF qui sont dans l'environnement institutionnel de l'ANCG, afin d'améliorer leur contenu, qu'un atelier de validation a été organisé le mardi 14 mai 2019 au Riviera Royal Hôtel de Conakry.

Suite à cette validation, désormais, ce document constitue le cadre de référence, de travail et de coopération de l'Association Nationale des Communes de Guinée, sur les cinq ans à venir.



## Création, formation et animation d'un collège de femmes élues locales

Le mercredi, 15 mai 2019, a eu lieu l'ouverture officielle de la session de formation des femmes élues locales de Guinée, placé sous la présidence de Madame la Ministre de l'Action Sociale, Promotion féminine et de l'Enfance. La formation est organisée en prélude à la mise en place du collège des femmes élues locales de la Guinée.



Sur vingt femmes élues locales sélectionnées, quinze d'entre elles, étaient présentes à cette première journée. Avec la tenue des élections locales du 4 février 2018 et l'installation des conseils et des exécutifs communaux, la question de la participation des femmes dans le processus de prise de décision au niveau local revêt une importance certaine dans la mesure où les communes apparaissent comme le niveau de gouvernance le plus proche des citoyens et sont, par conséquent, dans la meilleure position pour impliquer les femmes aux postes de décideuses, planificatrices ou directrices.

Pour favoriser ce mouvement, l'Association Nationale des Communes de Guinée (ANCG) en partenariat avec l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) dans le cadre du projet européen d'appui à l'ANCG, entend amorcer, dans sa mission de défense des principes de bonne gouvernance locale, la création, la formation et l'animation d'un collège de femmes élues locales dont la vocation première sera d'œuvrer à l'instauration d'un environnement juridique, politique et social plus propice aux femmes, en

faveur d'une démocratie locale dynamisée et d'une décentralisation profitable à tous.

Ces femmes élues seront formées sur des thématiques spécifiques telles que :

- 1- Femmes et gouvernance locale ;
- 2- Les missions des élus locaux;
- 3- Le cadre normatif des droits des femmes;
- 4- Le leadership féminin;
- 5- Les techniques de plaidoyer.

La Coalition Nationale de Guinée pour les Droits et la Citoyenneté des Femmes « CONAG-DCF » est la structure partenaire identifiée pour accompagner l'ANCG dans la mise en œuvre de l'activité.

L'activité a été clôturée le mercredi 22 mai 2019, sous la présidence de Monsieur TOGBA Césaire PGOMOU, conseiller principal de madame la Ministre de l'Action Sociale, Promotion féminine et de l'Enfance. Un bureau exécutif provisoire du Réseau des Femmes Elues Locales de Guinée (REFELOG) a été mis sur pied jusqu'à l'organisation de l'Assemblée Générale constitutive. Il comprend 11 membres et est présidé par madame **Aminata OULARE**, première vice-maire de la commune de KINDIA.



## Etats Généraux de la décentralisation en République de Guinée

Du 14 au 15 février 2019, le Gouvernement, les Maires des 342 communes, les Gouverneurs des 7 régions administratives plus la région spéciale de Conakry, les 33 Préfets et les 304 sous-préfets, ainsi que l'ensemble des partenaires techniques et financiers se sont donnés rendez-vous au palais du peuple dans la salle de Congrès pour débattre des enjeux de la décentralisation et du développement local, lors de ces états généraux, organisés par le Gouvernement Guinéen.

Deux principales communications ont été faites lors de ces états généraux de la décentralisation, une communication sur le financement des collectivités locales et une communication sur la gouvernance locale.

Il ressort de ces états généraux, la volonté du Gouvernement à financer la décentralisation et le développement local par la création de l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Locales. Plus de 40 milliards de francs guinéens ont été annoncés au profit des communes.

Aussi, la création du Fonds de Développement Economique Local (FODEL) dans les zones impactées directement par l'activité minière, pour induire le développement économique local de ces zones.



Sur la gouvernance locale, le communicateur a soulevé, le caractère essentiel du bon fonctionnement des collectivités locales induisant la fourniture des services essentiels à la population, la reddition des comptes, le caractère du contrôle citoyen et la redevabilité des élus vis-à-vis des populations.

A la fin des travaux, d'importantes recommandations ont été faites à l'endroit du Gouvernement pour améliorer l'exercice des mandats locaux et diminuer le poids de la tutelle.

---

## Les instruments de financement des collectivités locales

Le transfert financier de l'Etat vers les collectivités locales est toujours d'actualité en Guinée.

La République de Guinée dispose de deux principaux instruments de financement des collectivités locales, notamment le Fonds National de Développement Local (FNDL) et le Fonds de Développement Economique Local (FODEL).

Créé par la loi de finances de 2016 en son article 22, en application du code minier révisé, relatif aux revenus miniers de l'Etat, dont les 15% seront

répartis entre les collectivités locales du pays.

Ce fonds a pour vocation de financer les investissements, le fonctionnement et les actions de développement local, conformément aux critères d'accessibilité. Il contribue à financer également des actions de renforcement institutionnel et des capacités des collectivités locales et des différents acteurs. La mise en place de ce fonds, grâce au système de péréquation, pourra favoriser non seulement une harmonisation des procédures de financement des différents partenaires des

Collectivités Locales. Quant au FODEL, en application des dispositions de l'article 130 du code minier révisé en 2013, le décret D/2017/285/ PRG/SGG, il a été créé le Fonds de Développement Economique Local qui vise à promouvoir le développement des collectivités abritant les sites d'exploitation minières et les collectivités locales voisines.



Ce fonds consiste à soutenir la réalisation des infrastructures de base, des activités génératrices de

revenus et d'emploi ainsi que d'autres activités de développement prévues dans les Plans de Développement Local des collectivités locales concernées.

En outre, il représente l'effort statutaire dû aux communautés au titre de l'exploitation minière en République de Guinée. Il est alimenté par les contributions de toutes les entreprises minières en phase d'exploitation et celles titulaires des autorisations d'exploitation de carrières permanentes.

La contribution au Développement Local est exigible au plus tard le 15 mars de l'année suivant l'exercice budgétaire au titre duquel elle est due. Pour une question de transparence, le paiement est rendu public dans les 5 cinq jours ouvrables suivants.

Voir les décrets sur : [www.ancg-guinee.org](http://www.ancg-guinee.org)

---

## Capitalisation des acquis du Programme d'Appui Sectoriel à La Décentralisation et à la Déconcentration

Le Programme d'Appui Sectoriel à la Décentralisation et à la Déconcentration s'inscrit dans la continuité de l'appui fourni par l'Union Européenne et fait suite aux démarches des autorités guinéennes pour la mise en œuvre effective du Plan d'Action de la Lettre de Politique Nationale de la Décentralisation et du Développement Local. Son action s'inscrit également en droite ligne de celles des autres partenaires de la Guinée dans la mise en œuvre des réformes engagées par le Gouvernement en matière de décentralisation, de déconcentration et de développement local.

C'est dans ce cadre que l'Assistance Technique du programme a organisé successivement un point de presse, avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du programme, à l'hôtel Novotel et un atelier de restitution de l'étude de capitalisation, à l'hôtel de Kaloum, au mois de décembre 2018.

Cette étude de capitalisation a relevé tous les acquis obtenus dans la mise en œuvre du programme d'appui, notamment : 1) il a contribué à une mise en œuvre adaptée et concrète de la vision institutionnelle de la 2D en Guinée ; 2) il a réussi à prendre en compte la priorité à accorder à la définition et à l'accomplissement des réformes de Déconcentration dans le cadre d'une administration territorialisée à développer ; 3) il a amplifié les conditions d'appropriation des différents éléments de la Décentralisation par l'ensemble des acteurs ; d) il a participé à la volonté de pérennisation des acquis de la 2D par la mise à disposition ouverte de multiples contributions (des projets de textes aux manuels de procédures) à l'approfondissement de la Décentralisation-Déconcentration.

Le document de capitalisation sur : [www.ancg-guinee.org](http://www.ancg-guinee.org)

# COOPERATION DECENTRALISEE

## La reprise des activités de la Coopération Décentralisée entre la Commune Urbaine de Labé et SICOVAL

Dans la région Occitanie, la Communauté d'Agglomération du SICOVAL regroupe 36 communes du Sud-Est toulousain sur un territoire de 250 Km<sup>2</sup> et est peuplé de plus de 65.000 habitants.

Le SICOVAL a mené des actions de coopération décentralisée avec la Commune Urbaine de Labé de 2002 à 2014 autour de 3 axes :

- Appui institutionnel (locaux, équipements et investissements communaux) & Renforcement de capacités ;
- Développement durable (eau, assainissement) ;
- Mise en relation des acteurs du SICOVAL avec ceux de Labé.



Depuis septembre 2017, les activités de coopération décentralisée ont repris avec l'ONG le Partenariat comme opérateur qui facilite les échanges entre les collectivités et le suivi de la mise en œuvre.

De fin 2017 à aujourd'hui, les activités menées ont porté essentiellement sur l'amélioration des conditions d'hygiène dans 13 écoles à travers le Programme d'Accès à l'Eau en Milieu Scolaire (financements AFD, SICOVAL, Fondation Air France, Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, Agence de l'Eau Artois-Picardie, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Métropole Aix-Marseille) et Fit For School (financement GIZ/BMZ). De nombreuses infrastructures ont été réalisées :

1 raccordement à la SEG ; 1 raccordement à un puits amélioré ; 1 forage ; 10 châteaux d'eau ; 2 bornes fontaines ; 15 cabines de latrines construites ; 52 latrines réhabilitées avec l'appui des communautés ; 1 clôture grillagée ; 111 stations de lavage des mains livrées et montées.

De nombreuses sensibilisations ont été réalisées pour accompagner l'utilisation et la pérennisation de ces infrastructures :

Sensibilisation aux bonnes pratiques d'hygiène de 8 069 élèves ; Formation à l'Eau, Hygiène et Assainissement de 119 enseignants ; Appui de 13 Comités de Développement de l'Ecole ; Appui de 2 Unités de Gestion de Service Public de l'Eau...

Le SICOVAL a également financé des activités de préservation du bassin versant de Touri qui alimente la Commune Urbaine de Labé en eau potable. Un comité bassin a été constitué avec l'appui des Directions Nationale et Régionale de l'Hydraulique et les pare-feux réalisés autour des 75 hectares reboisés depuis 2004 sur les rives du point d'eau.

Les perspectives de cette coopération décentralisée ont été discutées entre les deux collectivités début avril 2019 avec la venue à Labé d'une délégation du Sicoval menée par Henri Arévalo, conseiller communautaire de la collectivité. Pour les années 2019 et 2020, l'accent sera mis sur le volet « Appui institutionnel » visant une amélioration du recouvrement des taxes locales (appui à la création d'une base de données, construction du hangar, d'un point d'eau et de latrines au marché Radar pour rendre son ouverture possible) et l'amélioration du niveau de qualité de service (informatisation de l'état civil). Des activités de renforcement de capacités des élus sont également prévues notamment sur le nouveau code des collectivités et les procédures de passation de marché. En ce sens, un dossier de demande de subvention a été déposé auprès du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères Français.

## NOS PARTENAIRES LOCAUX ET INTERNATIONAUX



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE  
EN GUINÉE  
ET EN SIERRA LEONE



*Avec le soutien financier de la Commission européenne*



UCLG AFRICA  
United Cities and Local Governments of Africa  
Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique  
CGLU AFRIQUE



**cifal**  
Ouagadougou



**CREDIT RURAL  
DE GUINEE**



Microfinance • Capital Development

## LE BULLETIN DES COMMUNES



Directeur de Publication : Dr Mamadou DRAMÉ, Président de l'ANCG  
Responsable Communication : Kabinet DIANÉ  
Relecture : Flavien SASSÉ, Aboubacar Sidiki DIAKITÉ & Mohamed  
Lamine CAMARA

E-mail : [contact@ancg-guinee.org](mailto:contact@ancg-guinee.org) Site Web : [www.ancg-guinee.org](http://www.ancg-guinee.org)